

Compte rendu conseil municipal du mercredi 13 avril 2022 à 19h00

Présents : Mmes Ameeuw, Crosnier, Marchand, Pozzo, Séguier, Mrs Albert, Devenat, Michel

Absents avec procuration : Mme Roesch à Mr Devenat, Mr Gusméroli à Mme Marchand

Absent excusé : Mr Viniacourt

Secrétaire de séance : Mme Marchand

Madame le Maire ouvre la séance en précisant que le compte rendu du dernier Conseil Municipal datant du 09 mars 2022 a été validé par l'ensemble des membres présents et signé électroniquement.

Ordre du jour

Vote des comptes de gestion 2021 :

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion de la Commune et du Service eau-assainissement dressés par le trésorier, à l'unanimité.

Vote des comptes administratifs 2021 présentés par Alexandre Devenat, 1^{er} adjoint :

Madame le Maire se retire au moment du vote.

Le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2021 à l'unanimité :

Commune

Résultat de fonctionnement : + 102 942,98 € Résultat d'investissement : + 10 492,43 €

Service eau-assainissement

Résultat de fonctionnement : + 65 154,64 € Résultat d'investissement : + 25 757,20 €

Vote des taxes :

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales :

Taxe foncière bâti (TFPB) : 27,81 %

Taxe foncière non bâti (TFPNB) : 38,76 %

Elle propose d'augmenter ou pas les taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux pour cette année 2022 :

Taxe foncière bâti (TFPB) : 27,81 %

Taxe foncière non bâti (TFPNB) : 38,76 %

Le produit attendu des taxes à taux voté serait de 100 913 €.

Vote des budgets 2022 :

Madame le Maire présente les budgets en détaillant les postes importants dont les travaux qui pourraient être réalisés cette année :

- Changement des radiateurs de la salle d'activités
- Achat d'un lave-vaisselle
- Création d'une dalle pour l'abribus de Donalèche
- Réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement
- Travaux sur le réseau eau potable

Le conseil municipal adopte les budgets primitifs 2022 :

	Section fonctionnement	Section investissement
Commune	388 018,98 €	38 390,00 €
Service eau-assainissement	114 420,64 €	35 238,20 €

Vote à l'unanimité.

Approbation de la charte des principes guidant la démarche de transfert des compétences eau et assainissement collectif à la Communauté de communes Bugey Sud :

Madame le Maire rappelle que le transfert des compétences eau et assainissement collectif à la Communauté de communes Bugey Sud est fixée au 1^{er} janvier 2023.

Dans ce cadre, les orientations de la politique publique de l'eau et de l'assainissement pour l'ensemble du territoire de Bugey Sud ont été traduites dans une charte.

Cette charte fixe le cadre et la méthode pour orienter l'esprit et les actions de cette démarche de transfert qui s'étalera sur plusieurs années. Plus précisément, elle a pour objectif de fixer :

- L'engagement des acteurs vis à vis de la démarche ;
- Les valeurs et principes partagés ;
- Les objectifs communs ;
- Les priorités techniques de la future régie ;
- Les principes de travail avant, pendant et à l'issue du transfert.

La présente charte constitue un engagement moral. Elle est susceptible d'évoluer et de s'affiner après accord entre les différentes parties, au fur et à mesure de la préparation du transfert des compétences eau et assainissement.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver la charte des principes guidant la démarche de transfert des compétences eau et assainissement collectif à la Communauté de communes Bugey Sud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la charte et autorise Madame le Maire à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière.

Informations et questions diverses :

Rappel : Election Présidentielle 2^{ème} tour

Le 24 avril 2022, ouverture du bureau de vote de 08h00 à 19h00

La séance est levée à 21h00.

Ainsi fait et délibéré, jour, mois et an, que dessus.

Le Maire,

Les Conseillers,



This block contains several handwritten signatures in blue ink, representing the council members. The signatures are written in various styles and are positioned to the right of the Mayor's signature area.